



Le coût et le goût des meubles au Canada sous le régime français

Antoine Roy, M.S.R.C.

Number 18, 1953

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1080057ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1080057ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Roy, A. (1953). Le coût et le goût des meubles au Canada sous le régime français. *Les Cahiers des Dix*, (18), 227–239. <https://doi.org/10.7202/1080057ar>

Le coût et le goût des meubles au Canada sous le régime français

Par ANTOINE ROY, M.S.R.C.

Le meuble est une des manifestations les plus sûres et les plus significatives de la vie privée. « On ne connaît bien un peuple, » nous dit Edmond Bonaffé, « qu'en l'étudiant chez lui, dans sa maison, dans son costume et dans son mobilier. Ces trois expressions de la vie usuelle, différentes en apparence, ont des traits communs qui les rattachent l'une à l'autre. La maison est le vêtement extérieur et collectif de la famille, le costume est la maison personnelle de l'individu. Le mobilier participe de ces deux éléments : le *gros meuble* dérive de la maison par sa construction, son emplacement, son poids matériel; un lit, une armoire, un buffet sont, à certains égards, des *immeubles par destination*. Le *menu meuble*, au contraire, tient du costume, en ce sens qu'il nous touche de plus près par le maniement quotidien, le contact plus fréquent, plus immédiat ».

« Cette double nature prête au mobilier une physionomie plus expressive. La maison et le costume, étant l'enveloppe extérieure, ne remplissent qu'une fonction, ne représentent qu'un aspect de la vie privée. Le meuble a des destinations multiples, il se fractionne en une foule de variétés répondant à toutes les circonstances de la vie; les indications sont donc plus diverses, partant plus complètes. Les convenances personnelles, le goût, l'accoutance journalière lui ont donné sa forme, sa couleur, sa place, son rôle; il s'élargit, se rétrécit, s'élève, suivant les attitudes familières, la toilette à la mode. Ainsi s'établit à la longue une affinité frappante entre le meuble et l'individu. Entrez pour la première fois dans un de ces intérieurs monotones et impersonnels de la maison moderne, un coup d'oeil jeté sur les meubles vous laissera deviner les goûts, les habitudes, la vie familière du maître de la maison. Ces témoins de tous les jours portent

son empreinte, ils ont tout vu, tout entendu, ils savent son secret. Il suffit de les faire parler ».⁽¹⁾

Les descriptions que l'on trouve insérées dans les actes notariés — plus particulièrement les inventaires dressés après décès — sont parfois bien sèches, mais elles nous permettront quand même de nous faire une idée assez exacte du coût de l'ameublement, de sa nature, de sa diversité et de la part qui lui fut faite dans le budget de nos ancêtres au XVIIe siècle et dans la première moitié du XVIIIe.

Le goût du mobilier, on peut l'affirmer sans crainte, est de date récente. En France, c'est seulement sous le règne de Louis XV que les classes moyennes ont commencé à être bien meublées. Le tour du peuple devait venir beaucoup plus tard. Au XVIIIe siècle, les familles bourgeoises ont pu acheter des meubles de toutes sortes et de beaux meubles. Auparavant, on se réduisait aux pièces les plus indispensables : lits, tables, chaises, coffres, bahuts, surtout les coffres et les bahuts. Peu de chose, en somme, et ce peu d'ordinaire n'avait pas une grande valeur artistique.

C'est ce que nous trouvons au Canada, notamment au XVIIe siècle, quand nous l'y trouvons. M. de la Martinière n'en déclarait pas moins en 1694 que, dans l'incendie de sa maison, dix ans plus tôt, il avait perdu pour cinq à six mille livres de meubles.⁽²⁾ Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, décédé à Québec, le 10 octobre 1725, avait pour plus de huit mille livres de mobilier.

Le lit, bien que souvent il fût seul, avec un coffre et un banc, à occuper la chambre, ne se rencontrait pas partout. En 1695, prétend le comte de Frontenac, la plupart des habitants canadiens couchaient sur la paille. Seuls, dit-il, « les principaux des villes » avaient des lits.⁽³⁾ Nous croyons que Frontenac a grandement exagéré ou qu'il a été mal informé. Nous avons parcouru attentivement plus de cent cinquante inventaires dressés après décès d'habitants des villes et des

(1) Edmond Bonaffé, *Le Meuble en France au XVIIe Siècle*. Paris, 1887, p. 4.

(2) Archives des Colonies. C11 A. 13, fol. 43.

(3) Frontenac et Champigny au ministre, 10 novembre 1695, dans *R.A.P.Q.*, 1928-29, p. 288.

campagnes pour la période de 1639 à 1700 et presque toujours nous avons rencontré au moins un lit : « lict de serge rouge garny de frange et passements de laine et fleuret » (Inventaire Guillaume Hébert, 21 octobre 1639); « trois lits traversins et oreillers avec un tour de lict le tout estimé à cent livres » (Inventaire Louis Gasnier, habitant, 14 juillet 1661); « un bois de lict de noyer garny d'un tour de lit de drap gris et un loudier de toile peint prisé le tout 45 livres » (Inventaire LaNaudière, 3 juin 1678); « un lit composé d'une couchette de bois de merisier, le tour de lit rideaux, ciel dossier et bonnes graces de serge verte, etc. etc. le tout estimé à 150 livres » (Inventaire d'un habitant de Beaumont, 1697); « un lict de plume et son traversin . . . 12 livres » (Inventaire Mathurin Gagnon, habitant, 1696).

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, à Québec et dans les environs, à Montréal, aux Trois-Rivières, et dans les campagnes, les chiffres varient de 12 livres pour des lits de bois blanc ou faits à la hache, jusqu'à 600 livres pour des lits complets de noyer ou de merisier à pieds tournés.⁽⁴⁾ En 1693, chez René Gaultier de Varennes, gouverneur des Trois-Rivières, « un vieux chalit⁽⁵⁾ de bois de merisier garny de deux matelas, un lict de plumes, un traversin de plumes et une double courte pointe, le tour de lict de serge de Caen verte » dont l'évaluation a été faite par les Sieurs Lamorille et Cathalogne, nous dit le notaire, est prisé à cent livres. Quelques années plus tard, chez Dominique Bergeron, marchand à Québec, « un lit garny de son tour de lit de serge damacé verte, son ciel garny avec ses verges de fer tournantes, une couchette de bois de merisier avec ses pieds tournés, une pailleasse, un lit de plume garny de coutil, un matelas de laine couvert de toile, un traversin, une grande couverte blanche de laine fine avec une courte pointe d'indienne piquée » rapporte 300 livres. Le plus cher que j'ai noté se trouvait en 1726 parmi les effets laissés par le marquis Philippe de Rigaud de Vaudreuil : « couchette de bois de merisier, une pailleasse, un saumier garni de crin, un lit en coutil

(4) Vieux mot employé pour *bois de lit*.

(5) N'oublions pas que la livre ou franc d'alors avait un pouvoir d'achat équivalant à deux et demi et même trois dollars d'aujourd'hui.

avec son traversin, un tour de lit de serge de Londres couleur de feu, le dossier de satin vert doublé, l'impériale aussi doublée de satin vert, les soubassements et soupentes brodés de chenille et ruban blanc, prisé et estimé le tout six cents livres avec ses tringues et vergettes de fer ». (6) On trouve plusieurs autres lits chez le marquis de Vaudreuil. Celui que le notaire nous décrit comme étant de « damas blanc à fleur d'or et d'argent avec des bandes de velours rouge brodées en soie » avait sûrement grande allure.

Les lits d'autrefois ont tenu dans l'ameublement et dans la vie mondaine une place qu'ils n'ont plus . . . Aux XVIIe et XVIIIe siècles la chambre est un salon et le lit, pour les visiteurs, est « le principal siège ».

L'ingénieur Franquet, en 1753, passa par La Chesnaye. Il descendit chez une marchande de l'endroit, Madame Lamothe, et il y coucha dans un lit à la duchesse. Sous ce toit hospitalier il y en avait du reste plusieurs. C'était plus qu'il n'en fallait au gré de M. Franquet, car voici l'étrange réflexion qu'il émit à ce propos : « Par le détail de l'ameublement de cette maison, l'on doit juger que l'habitant des campagnes est trop à son aise ». (7)

Chez l'habitant des campagnes des bancs remplaçaient assez souvent les chaises qui, chez les gens plus fortunés, étaient généralement faites de merisier. « Douze chaises tournées de bois de merisier garnies d'oreillers de plume de toile peinte » (Inventaire Guillaume Bouthier, 1694). En 1718, une chaise « de tapisserie faite à l'aiguille demie usée » valait 20 livres, tandis que « quatre autres chaises de bois de merisier tournées » ne valaient que quatre livres pièces. En 1703, « deux chaises caquetoires garnies d'une vieille serge de Caen » qui se trouvent chez Denys de Vitré, sont évaluées à huit li-

(6) Archives Judiciaires de Québec. Greffe de Barbel, 19 juin 1726. *« Inventaire Et Description De Tous et Uns Chacuns Les Biens Meubles, Immeubles, Titres, Papiers, Dettes Actives et Passives de la Succession de Le Haut Et Puissant Seigneur Philippe de Rigaud, Marquis de Vaudreuil, Vivant Grand-Croix de l'Ordre Militaire de Saint-Louis, Gouverneur et Lieutenant Général Pour le Roi En Toute La Nouvelle-France. »* Publié in-extenso dans Roy, *Inventaire des Testaments, Donations Et Inventaires du Régime Français*, etc. Québec, 1941, 111, 189-238.

(7) Franquet, *Voyages et Mémoires*, pp. 157-158.

vres. Fait assez rare, chez les Prou, habitants du fief Hertel, en 1704, un inventaire mentionne « quatre chaises en marquetterie ».

Chez nos ancêtres, le coffre ou bahut qui remplace assez souvent les armoires, apparaît comme le meuble universel. On en voit de différentes sortes et de différentes dimensions. « Un bahut garny de cuir et de clous » qui se trouve chez Thomas de La Naudière, en 1678, vaut dix livres, tandis qu'un coffre ordinaire de bois de pin ne vaudra guère plus que deux ou trois livres. Une armoire de bois de merisier « ferrée fermant à clef » qui se trouve chez Vincent Vachon, en 1717, est évaluée à 70 livres, tandis qu'un grand coffre « d'assemblage ferré fermant en clef de bois de noier » chez Charles Maheu, habitant de Beauport en 1707, ne vaut que 12 livres. Une armoire « de bois de merisier a 4 panneaux fermant a deux serrures » vaudra 40 livres en 1688 (Inventaire Chs. Roger, sieur des Colombiers), tandis qu'une autre « grande armoire de bois de merisier à deux cors fermant a quatre panneaux deux tiroirs son couronnement avec sa ferrure » qui se trouve chez Dominique Bergeron, en 1718, est évaluée à 60 livres. « Un moyen bahut couvert de maroquin garny de clous dorés avec son pied de bois de merisier » qui se trouve chez le même, ne vaut plus que vingt livres.

Dès le second tiers du XVIIIe siècle, un progrès sensible s'accuse. Les meubles augmentent en quantité et en qualité, dans tous les intérieurs. Lits, chaises, fauteuils,⁽⁸⁾ armoires se multiplient. Les inventaires de cette époque font défiler devant nous les charmantes

(8) Chez Dominique Bergeron, en 1718, « un fauteuil de tapisserie point de Hongrie fait à l'aiguille » est évalué à 35 livres.

Au Château Saint-Louis, chez le marquis de Vaudreuil, il y avait plusieurs fauteuils, dont quelques-uns de bois de noyer de France, garnis tantôt de « damas cramoisil », tantôt de « damas couleur de jonquille », tantôt de « tapisserie de gros points » ou de « passe-bleu ». Celui que l'on dit « couvert de mocades avec son carreau » est évalué à 25 livres.

« Un fauteuil de bois de merisier couvert de point d'ongrie... 12 livres. » (Inventaire Pierre Gaultier de la Vérendrye, 1749.)

et si variées créations du style Louis XV : bergères,⁽⁹⁾ commodes,⁽¹⁰⁾ canapés, bureaux,⁽¹¹⁾ tables de jeu ou de quadrille,⁽¹²⁾ toilettes, encoignures. A l'intérieur des maisons, on ménageait fréquemment des armoires enclavées, encastrées ou engagées dans les murs, autrement dit des placards.

Ce bien-être nouveau ne reste pas confiné aux foyers de quelques privilégiés, il tend à se répandre. En 1741, la Compagnie des Indes fit faire un recensement, à Montréal, de toutes les indiennes et autres étoffes prohibées qui pourraient se trouver chez les particuliers. Ces tissus d'origine étrangère s'employaient surtout pour recouvrir les meubles, pour faire des rideaux et parfois des tapis. Les agents de la Compagnie visitèrent 506 logis. Cinquante-sept locataires ou propriétaires seulement, nous dit E.-Z. Massicotte,⁽¹³⁾ n'eurent rien à déclarer. La mode des indiennes avait donc pénétré presque partout et une telle mode suppose déjà bien des raffinements.

Nous avons de bonnes raisons de croire que beaucoup de ces meubles avaient été fabriqués au Canada, par des Canadiens. Sûrement ceux qui sont faits de « bois du Pays des Iroquois ». ⁽¹⁴⁾ Beaucoup, la plupart peut-être, mais pas tous. M. Cugnet possédait une

(9) « Une vieille bergère empaillée garnie de son oreiller et de son dossier de finale de Rouen », qui se trouve chez Charles Couillard de Beaumont, vaut quatre livres.

(10) « Moyenne commode de bois de noyer avec ses anneaux de fer », chez Couillard de Beaumont, 20 livres.

« Commode en plaquage à trois grands tiroirs fermant à clef », chez le marquis de Vaudreuil, 60 livres.

« Une commode de bois de merisier avec sa garniture de cuivre, à un grand tiroir, et quatre petits fermant à clefs, deux autres tiroirs sans garniture ni clefs, et dans son milieu, au dessous du dit grand tiroir, un petit cabinet fermant à clef... et à deux tiroirs savoir au grand il y manque sa main de cuivre, ainsi que celui d'au dessous, laditte commode prisée et estimée vingt livres ». (Inventaire de feu la veuve Sarrazin, 1743.)

(11) « Bureau en plaquage garni de huit tiroirs fermant à clefs, prisé et estimé la somme de cent livres » (Inventaire Rigaud de Vaudreuil, 1726.) Chez le même, « un vieux bureau en plaquage à cinq tiroirs » est évalué à trente livres.

(12) « Un jeu de cadrille complet prisé et estimé à la somme de dix livres. » (Inventaire Rigaud de Vaudreuil, 1726.)

(13) Un recensement inédit de Montréal, en 1741, pp. 1, 6-7.

(14) « Un petit cabinet de bois de cèdre du pays des Iroquois servant à papiers » qui se trouve chez Charles Roger des Colombers en 1688, est évalué à 20 livres. (Greffe Genaple, 7 avril 1688.)

table dorée à tiroir, garnie d'un dessus en mosaïque, soutenue par des têtes et pieds de griffon. Manifestement une telle pièce ne pouvait venir que de France.

Ce qu'on importait, c'était principalement les sièges cannés⁽¹⁵⁾ et quelques meubles en noyer. En 1711, la chapelle de Détroit contenait deux petites crédences en noyer de France et un autel de bois de noyer de France.⁽¹⁶⁾ Le marquis de Vaudreuil possédait un « fauteuil de bois de noyer de France garny de damas cramoisi » tandis que chez Etienne Charest, en 1734, on voyait « un bureau de noyer de France ». ⁽¹⁷⁾ Pierre-Georges Roy, dans son ouvrage *La Ville de Québec sous le Régime Français* (t. 11, h. t. pp. 204-205), a donné la photographie de trois sièges, propriété des Ursulines de Québec et attribués au régime français. Nous avons là deux chaises et un fauteuil. La chaise de gauche et le fauteuil sont d'excellents spécimens de sièges cannés de style Louis XV, où se retrouvent les meilleures caractéristiques du début du règne.

Le bois d'érable est à la mode aujourd'hui. L'était-il autrefois? En tout cas, du temps de Charlevoix, comme de nos jours, on en faisait « d'assez beaux meubles ». ⁽¹⁸⁾ Le pin et le merisier servaient davantage. Les chaises étaient généralement faites de merisier et la plupart des tables étaient en bois de pin. On les recouvrait parfois en peaux de loups-marins. Le loup-marin s'employait surtout pour recouvrir les coffres et les valises et c'est Kalm qui nous dit qu'on en faisait aussi des porte-manteaux.

Pour peu que l'on fût non pas riche, mais simplement à l'aise, on ne laissait jamais nus les murs de sa maison. Les « tapisseries » en faisaient la parure la plus habituelle. Tapisseries de Flandre pour ceux qui pouvaient en acheter, tapisseries de Bergame pour le plus grand nombre. Ce luxe ne descendait pas jusqu'aux habitants. Offi-

⁽¹⁵⁾ *Edits, ordonnances...* p. 598 (tarif douanier de 1748). Les « fauteuils et les chaises treillis de canne » sont les seuls meubles qui y figurent.

⁽¹⁶⁾ Un document inédit sur M. de La Mothe Cadillac, dans le *B.R.H.*, 1918, p. 21.

⁽¹⁷⁾ J.-E. Roy, *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, II, 139.

⁽¹⁸⁾ Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, 1721, III, 161.

ciers, marchands, seigneurs, avaient seuls les moyens et le goût de se l'offrir. Le tarif douanier de 1748 mentionne les sortes suivantes de tapisseries : tapisseries de Flandre et Bruxelles, de Felletin et d'Auvergne, de Rouen, de Bergame, de cuir doré.

En 1678, la tapisserie qui garnit la chambre de feu Thomas de La Naudière, capitaine des gardes de M. de Frontenac, « vieille et fumée » est « prisée » à vingt-deux livres. « Trois morceaux de tapisserie de Bergame de douze aunes servant de tanture » chez Richard Denys de Fronsac, en 1694, sont évalués à 36 livres. Quelques années plus tard, en 1703, chez Charles Denys de Vitré, conseiller au Conseil Supérieur, « six petits morceaux de tapisserie de Bergame » valent vingt livres, et quatre morceaux « de vieille serge de Caen en rideaux de fenetre » sont prisés à six livres. A l'Hôtel du marquis de Vaudreuil, une « tenture de tapisserie verdure de Flandre en six pieces » est évaluée à sept cents livres, tandis qu'un « grand tapis de Turquie » vaut cinquante livres.⁽¹⁹⁾

Les miroirs sont vieux, mais les glaces sont jeunes. « Les miroirs d'airain étaient connus au temps de Moïse, mais jusqu'au premier quart du XVIe siècle, les personnages les plus fortunés se miraient encore dans un morceau d'acier poli ».

En France, vers 1640, un grand miroir montait à 2500 francs et parfois bien davantage. Ici aussi, cet accessoire du mobilier fut toujours, sous le régime français, un objet de luxe qui ne se rencontre pas partout et dont les prix varient de 10 à 200 livres. « Un vieux petit miroir à bordure de bois garny de petites plaques de cuivre » (Inventaire de Charles Denys de Vitré, 1703) vaut 10 livres. Celui qui se trouvait chez Guillaume Bouthier, en 1694, « a cadre de bois d'environ 14 poulces de glace garny de plaques de cuivre doré » avait été évalué à 16 livres. « Un grand miroir à cadre doré dont la glace a trois pieds de haut sur deux de large » et qui orne le salon du mar-

(19) « Une vieille tapisserie dont la chambre est entourée » chez René Gaultier de Varennes, gouverneur des Trois-Rivières, est estimée à 25 livres, en 1693.

« Douze aunes de tapisserie point de Hongrie neuve estimés à onze livres l'aune, en tout 132 livres. » (Inventaire Dominique Bergeron, marchand bourgeois de Québec, 1718.)

quis de Vaudreuil est évalué à 200 livres, tandis qu'un « miroir tout de glasse de deux pieds et demy de haut et de deux pieds deux pouces de large » chez Dominique Bergeron, en 1718, ne vaut que 60 livres.

En France sous l'ancien régime, les paysans ne savaient guère ce qu'était un miroir. Ils ne le savaient pas davantage au Canada. Tout ce qui était glace coûtait très cher et on l'importait.⁽²⁰⁾ Il est vrai d'ailleurs qu'à la fin du XVIIe siècle, ils n'étaient pas encore très communs, même à Paris. Dans tout l'hôtel du duc de Saint-Simon, rue « Saint-Père », au coin de la rue Taranne (1693), il n'y avait qu'un seul miroir « garni d'ébène et de cuivre doré ».⁽²¹⁾

Bien que des horloges et des pendules aient été fabriquées au Canada sous le régime français, tout au moins après 1745, ces accessoires du mobilier ont toujours été des objets rares et presque de grand luxe. De passage à Montréal en 1749, Kalm écrit : « Les arts mécaniques, tels que l'architecture, l'ébénisterie, la confection des ouvrages au tour, etc. . . ne sont pas aussi avancés ici qu'on devrait s'y attendre et les Anglais sous ce rapport l'emportent sur les Français . . . Il y en a cependant qui ont de bonnes notions de la mécanique et j'en ai vu un qui faisait d'excellentes horloges et montres, quoi qu'il n'eut que fort peu d'instruction ».

Des horloges, toutefois, avaient été introduites au Canada d'assez bonne heure. Dès 1634, celle que les Jésuites avaient installée dans leur mission Saint-Joseph, excitait au plus haut point l'admiration des Hurons⁽²²⁾ et vers 1652, les Ursulines de Québec en possédaient une, don de M. de Bernières.

Horloges et pendules, jusqu'à la fin du régime français, pour la plupart, venaient de France. Le précieux tarif de 1748 nous dit que les « pendules à poids » sont frappées d'un droit de 3 livres, 12 sols, tandis qu'on exige 9 livres sur les « pendules à ressorts, en boîte, avec

(20) *Edits, ordonnances* . . . p. 599, (tarif douanier de 1748.)

(21) Dès 1639, Martial Piraude qui dresse l'inventaire des biens de Guillaume Hébert et Hélène Desportes, signale « un miroir cassé enchassé de bois façon débène ». Il y avait aussi un petit miroir à Montréal chez Jeanne Mance en 1673.

(22) Fouquieray, *Martyrs du Canada*, p. 87.

leurs poids, ornées de marqueteries ou bronze dorées ». A l'inventaire de Paul Tessier, maître maçon, dressé par Danré de Blanzzy, le 2 juin 1760, « une pendule à ressort avec sa boîte » est estimée à 350 livres.

Les Canadiens d'autrefois, moins sauvages qu'on ne croit, savaient ce que c'était que des tableaux. On en voyait déjà au XVII^e siècle, non pas seulement dans les églises, mais aussi chez les particuliers. Déjà, en 1642, l'inventaire de Jean Nicolet contient les mentions suivantes : quatre images représentant les quatre scènes de la nature, et un tableau de la Vierge. Après la mort de Jeanne Mance, en 1673, l'inventaire de ses biens signale sept petits tableaux de cuivre et trois autres petits tableaux, probablement sur toile, tous sujets de piété. Chez le brave Lambert Cloose, en 1662, on trouve « Quatre tableaux enchassés représentant la Vierge, Saint Joseph, le Petit Jésus et un ange, une Vierge tenant son Enfant ». Le notaire les évalue à vingt-cinq livres. Vers 1694, Guillaume Bouthier, marchand bourgeois de Québec, marié à une Denys, possède « six petits tableaux trois carrez et trois auvalles à cadres dorez ». Le notaire François Genaple, qui dresse en 1703 l'inventaire des biens de feu Charles Denys de Vitré, conseiller au Conseil Souverain de la Nouvelle-France, évalue à quatre livres « un tableau en huile Sans cadre qui représente le Lazare Recussité » et qui fait partie des biens de Denis Sabourin dit Chaunier, de Montréal, monte à cinquante livres, tandis que trois tableaux « Notre Seigneur Jésus-Christ en Croix, la Sainte-Vierge avec l'Enfant Jésus et Saint-Pierre » qui sont chez la veuve du notaire Pierre Raimbault ne valent que six livres. Deux ans plus tard, en 1708, on voit au moins cinq tableaux, chez Paul Le Moyne de Maricourt, capitaine des troupes : « quatre tableaux avec leur Auvalle doré » et « un autre petit tableau de paysage a quatre doré ». ⁽²³⁾ A la mort de sa femme, en 1704, le capitaine Jean-Baptiste Céloron de Blainville peut montrer un tableau « représentant Lagonie de Jésus-Christ au Jardin des olives », dont la valeur est

(23) Archives Judiciaires de Montréal. Greffe Antoine Adhémar, 20 août 1708.

de vingt livres. Chez Jacques Bizard, en 1700, se trouvent quatre tableaux, d'une valeur totale de 26 livres. La même année, deux tableaux, propriété de la veuve Dominique de la Motte, dont l'un sans cadre représente un jeune homme, sont « prisés cinq livres ».

Chez les gens moins fortunés, chez ceux qui ne peuvent ou ne veulent se payer le luxe de peintures, on accroche tout simplement aux murs des « images de papier ». Joseph Fortin, habitant de Beau-pré, en avait trois en 1704. Elles valaient 20 sols ou une livre.

Des peintures, on en eut davantage au XVIIIe siècle. Une paix prolongée amène une plus grande sécurité et le luxe s'introduit aux foyers de l'élite canadienne, et, avec le luxe, le moyen de satisfaire plus pleinement les goûts artistiques.

Le clergé, comme les classes riches, a profité du bien-être général. Les peintures continuent à faire partie de la décoration des églises. Ils en sont l'élément nécessaire et habituel. L'église toutefois n'exerçait aucun monopole. Elle n'empêchait aucunement les laïques d'aimer les tableaux et d'en posséder. Il n'est pas besoin d'en savoir beaucoup en matière d'art pour suivre une mode. Le goût des tableaux en était une au XVIIIe siècle et les Canadiens la suivirent. En 1748, les tableaux formaient à l'importation un des articles ordinaires du commerce avec la mère patrie. On les taxait de droits à l'entrée. Ce n'était pas d'après leur valeur artistique qu'on les tarifait, mais d'après leurs bordures, plus ou moins précieuses, plus ou moins communes.⁽²⁴⁾

On ne saurait douter qu'il soit venu nombre de tableaux de France au Canada. Les portraits des souverains figuraient fréquemment parmi les tableaux importés. En 1735, André Tramblain, peintre parisien et entrepreneur de copies, vend un portrait de Louis XV destiné à la salle du Conseil Supérieur de Québec. Chez M. de Vaudreuil, au Château Saint-Louis, l'inventaire fait après sa mort, indique

⁽²⁴⁾ Tableaux de prix avec leurs cadres enrichis d'or, argent et cuivre doré... Tableaux communs avec leurs cadres en bois... (*Edits, ordonnances royaux, Québec, 1854, p. 602.*) Tarif douanier de 1748.

entre autres peintures, un portrait de Louis XIV, un tableau à cadre doré, « représentant un dieu phoné », évalué à 30 livres, et un autre tableau représentant divers seigneurs de la Cour et de la famille. En 1749, chez Pierre Gaultier de la Vérendrye, c'est « un tableau à cadre doré représentant Louis quinze » qu'on évalue à dix livres. Chez M. Cugnet, qui en 1742 possédait environ trente toiles, encadrées pour la plupart dans des bordures dorées et réparties dans les diverses pièces de son habitation, dans la salle et dans les chambres, on trouvait au moins cinq portraits du monarque.⁽²⁵⁾ Des trois peintures inventoriées chez la veuve Sarrazin, en 1743, et évaluées à trois livres, deux représentent le Roi et l'autre la Reine. Aux tableaux, M. Verrier, procureur général, préférait les livres et aux murs de sa chambre il avait accroché cinq gravures en taille douce, « enfermées dans des cadres dorés » qui représentaient les batailles d'Alexandre.

Pour terminer, relisons cette page de *l'Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, de Joseph-Edmond Roy, dans laquelle il décrit quelques pièces du manoir seigneurial d'Etienne Charest à la Pointe de Lévy.

« Pénétrons, dit-il, dans cette antique maison, un jour de Saint-Martin, alors que les censitaires viennent apurer leurs comptes, apporter les chapons gras et les anguilles bien salées et conditionnées.

« Voici la grande chambre. Sur la muraille sont tendues des tapisseries de point de Hongrie. Au centre, une table de merisier aux pieds torses avec un fauteuil de même bois couvert de serge verte. Autour, six chaises dont les sièges sont couverts de maucade, quatre tabourets de même genre, une pendule dans une grande boîte de noyer, un grand miroir à cadre doré dont la glace a vingt-deux pouces de haut sur seize de large. Aux fenêtres, des rideaux de serge verte retenus par des vergettes de fer tamisent la lumière du jour. Tout au fond, le grand lit du seigneur, couchette en bois de merisier, à moitié enfouie sous des rideaux de serge verte que soutient un ciel de lit. Les matelas sont du meilleur duvet et les couvertures sont des peaux de caribou. De chaque côté de la cheminée, âtre immense où flam-

(25) Inventaire Cugnet, 1743. Archives des Colonies, C11 A. 114, fol. 168-173.

bent les bûches d'érable, on voit deux placards pratiqués dans le mur. Dans l'un, sont les linges qui servent à la table, les nappes et les serviettes en toile de Rouen, de Beauford ou de Herbé. Dans l'autre, la porcelaine blanche et bleue avec un grand cabaret des Indes garni de huit tasses.

« De la grande chambre, les portes s'ouvrent sur les pièces occupées par la famille.

« La cuisine était large et spacieuse. Tous les ustensiles étaient en cuivre jaune : grils, trépieds, marmites, réchauds, lèche-frites, bassinoirs, coquemars, cafetières, poêlons, passoirs, tourtières.

« C'est dans la grande chambre que se tenait le seigneur pour y recevoir les censitaires. Vêtu d'un habit et d'une culotte de drap d'Elbeuf garnis de boutons d'or, avec des bas en serge noire de Paris, une chemise de toile de Rouen garnie de dentelle et une cravate de mousseline, il avait tout à fait grand air. Les paysans l'approchaient avec respect, mais il savait mettre tant de bonhomie dans ses relations avec ces braves gens, qu'il avait vu grandir pour la plupart, que la glace était bientôt rompue. Chacun lui racontait ses peines et ses misères, et lui s'informait avec sollicitude de leurs travaux, de leurs projets d'avenir. Ses conseils, toujours sages, étaient bien accueillis. Ne prêchait-il pas d'exemple? N'était-il pas la preuve vivante qu'avec du travail, de la persévérance et de l'économie, on peut arriver, tout petit, tout humble que l'on soit, aux positions les plus enviables? »⁽²⁶⁾



(26) J.-E. Roy, *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, II, 132-133.